



Recouvrement créance particulier condamné

Par **apa478_old**, le **21/01/2013 à 10:53**

Bonjour,
Je n'arrive pas à recouvrer une créance datant de 2010 auprès d'un particulier qui a été jugé coupable de dégradations sur l'un de mes véhicules et condamné à verser à ma société la somme de 15000€.
Après une enquête diligentée par ma protection juridique, il s'avère que le débiteur n'a pas de compte bancaire, ne travaille pas, est hébergé, n'a pas de voiture.
Un huissier avait été auparavant mandaté et n'a récupéré qu'une somme dérisoire (68€).
Qu'est-ce que je peux faire? Est-ce qu'un cabinet privé de recouvrement de créance peut m'aider? Est-ce que je dois retourner en justice pour faire exécuter le jugement?
Merci de votre aide
napa

Par **amajuris**, le **21/01/2013 à 13:20**

bjr,
si votre débiteur est vraiment insolvable, il faut attendre qu'il revienne à meilleure fortune.
cdt